

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA15 16 0186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2015 tel que proposé.

Madame Mindy Pollak demande le retrait du dossier présenté au point 51.01 :

51.01 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REPRÉSENTANT
1153489022** **L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VILLE-MARIE**

Un débat s'engage.

Madame Céline Forget demande l'ajout du dossier suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REPRÉSENTANT
1153489022** **L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VILLE-MARIE**

Madame Céline Forget demande l'ajout des points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.2 **MANDATER L'ADMINISTRATION AFIN DE DÉFINIR LE DESIGN DES CLÔTURES
1159916779** **ENTOURANT L'ÎLOT SAINT-VIAEUR ET DE CONSIDÉRER LE MODÈLE EN BOIS
PROPOSÉ PAR MONTRÉAL ET D'INTÉGRER CET AMÉNAGEMENT DANS LA
RÉGLEMENTATION DE L'ARRONDISSEMENT**

70.01.3 **MANDATER L'ADMINISTRATION AFIN D'INTERVENIR AUPRÈS DE MONTRÉAL
1159916781** **CONCERNANT LE CHANTIER DE LA CASERNE AFIN DE STATUER SUR LES TRAVAUX
DEVANT ÊTRE FAITS SUITE À L'ENLÈVEMENT DU MUR DE BRIQUES LONGEANT LES
PROPRIÉTÉS RIVERAINES**

70.01.4 **MANDATER L'ADMINISTRATION AFIN DE FOURNIR AUX CITOYENS UNE
1159916780** **INFORMATION PLUS DÉTAILLÉE SUR LES DOSSIERS DE PIIA ET DE DÉROGATIONS
MINEURES SOUMIS AU CONSEIL**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE MODIFIÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 19 ET SE TERMINE À 20 H 22.

CITOYENS	SUJETS
M. JEAN-GUY MORISSETTE	Dérogations mineures 20, avenue Maplewood
M. MARTIN DESROSIERS	Dérogations mineures 20, avenue Maplewood

CITOYENS	SUJETS
MME LINDA CESARATTO	Dérogations mineures 20, avenue Maplewood
M. JEAN CLICHE	Dérogations mineures 20, avenue Maplewood
M. YANNICK BLANCHARD	Dérogations mineures 20, avenue Maplewood
M. JOSEPH AGOZZINO	Souffleurs à feuilles
M. PIERRE JONCAS	Coopérative « Le Suroît » / Dépôt de document
MME LOUISE ROBITAILLE	Modification du stationnement sur l'avenue Durocher
M. LAURENT BRISSON	Stationnement sur l'avenue Querbes
MME MARINE VAN HOOF	Plainte pour bruit qui n'est pas prise en compte par l'arrondissement
M. PIERRE-BENOÎT LEMIEUX	Plainte pour bruit qui n'est pas prise en compte par l'arrondissement
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative « Le Suroît »

CA15 16 0187

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20 H 22 ET SE TERMINE À 21 H 08.

CITOYENS	SUJETS
MME LOUISE CONSTANTIN	Coopérative « Le Suroît »
M. RONY VERBARY	Boisé Manseau
MME LÉA TREMBLAY-PHONG	Projet culturel / Dépôt de document
M. GUY PATENAUDE	Autopartage « Car-toGo »
M. RICHARD CUMMINGS	Coût de la démocratie et dépenses encourues

CIToyENS	SUJETS
M. LAVAL LAVALLÉE	Chiens dans les parcs
M. LOUIS-ANDRÉ JULIEN	Avis de M. Copeman
MME MARICLAUDE OUMET	École illégale sur l'avenue Querbes
M. ALEXANDRE LUSSIER	Parcs

LA MAIRESSE SUSPEND LA SÉANCE À 21 H 08. LA SÉANCE REPREND À 21 H 10.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

ÉLUES	SUJETS
MADAME CÉLINE FORGET	Demande où est rendu le projet de règlement sur les excavations

CA15 16 0188

RÉSOLUTION CA15 16 0147 DU 4 MAI 2015 - DROIT DE VÉTO - RÉSOLUTION DU CONSEIL SUR LE PROJET DE COOPÉRATIVE « LE SUROÏT »

Copie de la résolution CA15 16 0147 adoptée le 4 mai 2015, mais non approuvée par la mairesse conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) est distribuée.

La résolution CA15 16 0147 est soumise de nouveau au conseil pour qu'il la considère d'urgence et en priorité conformément à la loi.

Un débat s'engage.

ATTENDU QUE dans le cas de la vente d'un terrain municipal à la Coopérative de solidarité « Le Suroît », cette vente se fait conformément à la Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE la vente de terrains municipaux doit être approuvée par le conseil municipal, sur la base d'un sommaire décisionnel préalablement soumis au comité exécutif incluant un avis favorable de l'arrondissement;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 3 mars 2014, le conseil a décidé de procéder à l'aménagement d'un espace vert entre les avenues Outremont et Champagneur (en arrière du 950, avenue Champagneur) qui irait rejoindre le futur parc linéaire;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil d'arrondissement du mardi 7 avril dernier et après que plusieurs interventions aient été faites au cours des derniers mois tant par les tenants que par les opposants au projet, la mairesse s'est engagée à ce que les élus statuent sur la question à la séance du mois de mai;

ATTENDU QUE depuis sa création à la fin du 19e siècle et malgré les premiers lotissements résidentiels, Outremont a tenu à conserver son charme bucolique et ses vergers fleuris;

ATTENDU QUE le maire Joseph Beaubien, qui vouait un culte aux arbres, a doté ce qui était la ville d'Outremont d'une politique verte depuis 1920;

ATTENDU QUE la priorité a été donnée à la mise en valeur des espaces verts, à la plantation d'arbres et à la création des magnifiques parcs qui donnent à Outremont son caractère unique. Quelques arbres centenaires témoignent aujourd'hui encore de cette volonté politique;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE DONNER un accord de principe à ce que le terrain de la réserve foncière de la Ville situé à l'angle des avenues Manseau et Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité « Le Suroît » pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et de confirmer que cet emplacement sera vendu conformément à la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

DE PROCÉDER à un lotissement de ce terrain afin de verser dans le domaine public une bande qui sera aménagée et entretenue par l'arrondissement et qui constituera une zone tampon de type passage public;

DE PLUS :

Le boisé Manseau composé de 45 arbres, des peupliers et des érables de Norvège en pleine santé doit être conservé et demeurer sur le domaine public;

La bande verte qui sera aménagée sur le domaine public devra avoir une largeur de 8.5 mètres;

En nous référant aux statistiques socio-économiques de l'arrondissement d'Outremont, nous demandons de privilégier les unités de petite taille afin de satisfaire aux besoins de personnes seules, des familles monoparentales et des familles de un ou deux enfants.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE.

10.05

LA MAIRESSE SUSPEND LA SÉANCE À 21 H 14. LA SÉANCE REPREND À 21 H 17.

CA15 16 0189

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 MAI 2015

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

10.07 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Résolution de l'arrondissement de Verdun : « Motion en faveur d'un programme de formation cycliste à l'école primaire »;
- Correspondance – Démission de M. Oscar Ramirez en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme;

- Résolution de la Ville de Côte-Saint-Luc : « Résolution pour remplacer les systèmes de radio-communication ».

CA15 16 0190

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION CULTUREL AUPRÈS DU SERVICE DE LA CULTURE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - AUTORISER MONSIEUR MICHEL ALLEN, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, À SIGNER TOUT ENGAGEMENT RELATIF À CETTE DEMANDE DE SOUTIEN

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la présentation d'une demande de soutien pour l'élaboration d'un plan d'action culturel auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal;

D'AUTORISER Monsieur Michel Allen, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer tout engagement relatif à cette demande de soutien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1152504029

CA15 16 0191

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME PAYSAGISTE PROMOVERT INC. POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC RAOUL-DANDURAND COMPRENANT AMPHITHÉÂTRE DE VERDURE, JETS D'EAU AU SOL ET PLANTATIONS AU MONTANT DE 439 873,65 \$ (INCLUANT LES TAXES) – APPEL D'OFFRES PUBLIC TP04/03-15 - DÉPENSE PROVENANT DU PTI ET DU PAAP

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'OCTROYER un contrat à la firme Paysagiste Promovert inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand, comprenant un amphithéâtre de verdure, des jets d'eau au sol et des plantations, le tout au montant de 439 873,65 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public TP04/03-15 ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 439 873,65 \$ (incluant les taxes) pour la réalisation de ce contrat ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1155078022

CA15 16 0192

CONCLURE UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT-ROYAL, PAR LEQUEL CELLE-CI S'ENGAGE À VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 36 500 \$ RÉPARTIE SUR TROIS ANS (2015, 2016 ET 2017), POUR LA COMMANDITE D'ACTIVITÉS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT; D'AUTORISER LA MAIRESSE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE D'ENTENTE, POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT; D'ACCEPTER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 36 500 \$ DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT-ROYAL

ATTENDU QUE depuis quelques années, la Caisse des Versants du Mont-Royal (Desjardins) soutient financièrement l'arrondissement pour la présentation de certaines de ses activités événementielles, par le biais d'une commandite d'entreprise;

ATTENDU QUE Desjardins désire continuer d'agir à titre de « partenaire » de l'arrondissement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE CONCLURE un protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal, par lequel celle-ci s'engage à verser une contribution financière de 36 500 \$ répartie sur trois ans (2015, 2016 et 2017), pour la commandite d'activités de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement;

D'ACCEPTER la contribution financière de 36 500 \$ de la Caisse Populaire Desjardins des Versants du Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1152504024

CA15 16 0193

RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'OCTROYER UN CONTRAT À ROXBORO EXCAVATION INC., POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES AVENUES PRATT ET McCULLOCH – APPEL D'OFFRES PUBLIC TP01/01-15 – DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DU SERVICE DE L'EAU

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE RECOMMANDER au Conseil Municipal d'accorder un contrat à la firme « Roxboro Excavation inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, pour une somme maximale de 2 199 608,42 \$ taxes incluses, suite à l'appel d'offres public TP01/01-15;

D'AUTORISER la dépense du coût des travaux requis par l'arrondissement d'Outremont, pour une somme maximale de 299 539,48 \$ taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1155078024

CA15 16 0194

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2015

DÉPÔT des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2015.

30.01 1156430011

CA15 16 0195

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2015

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015.

30.02 1156430010

CA15 16 0196

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2015.

30.03 1153489029

CA15 16 0197

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 30 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) À RECYCLAGE NOTRE-DAME INC., POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE BALAIS MÉCANIQUES AU SITE DE RECYCLAGE NOTRE-DAME SELON L'ENTENTE-CADRE 951328 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) à Recyclage Notre-Dame inc., pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame, selon l'entente-cadre 951328;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1155078023

CA15 16 0198

AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 53 616,07 \$ (TAXES INCLUSES) ET OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS AU PROGRAMME DE GESTION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE, EN CONFORMITÉ AVEC L'ENTENTE-CADRE CORPORATIVE NUMÉRO 1017047 PORTANT SUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES, GÉOTECHNIQUES ET D'AUDIT ENVIRONNEMENTAL DES BÂTIMENTS REQUIS SUR DES IMMEUBLES MUNICIPAUX - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER une dépense maximale de 53 616,07 \$ toutes taxes incluses provenant du surplus pour des services professionnels en soutien à l'implantation du programme de gestion de l'amiante de l'arrondissement d'Outremont;

D'ACCORDER à la firme Les Services EXP inc., le contrat de 53 616,07 \$ toutes taxes incluses, selon l'entente-cadre numéro 1017047 portant sur la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis, intervenue entre la Ville de Montréal et ladite firme;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1153711003

CA15 16 0199

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 171 327,78 \$ (TAXES INCLUSES) POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À LA COMPAGNIE ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015 - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS RÉSERVE NEIGE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses) provenant du surplus réserve-neige pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1155069007

CA15 16 0200

AUTORISER LA MISE AU RANCART ET LA VENTE À JUSTE PRIX DE VÉHICULES AYANT DÉPASSÉ LEUR VIE UTILE, DEVENUS HORS D'USAGE OU DONT LES COÛTS D'ENTRETIEN MÉCANIQUE SONT TROP ÉLEVÉS ET ACCORDER CE MANDAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts d'entretien mécanique sont trop élevés;

D'ACCORDER ce mandat au Centre de services partagés du Québec pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements;

D'IMPUTER cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1155078019

CA15 16 0201

AUTORISER L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE (AVIAMA) POUR L'ANNÉE 2015 ET LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE 1060 EUROS (1 443 \$ ENVIRON SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR) À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2015;

D'AUTORISER le paiement de la cotisation 2015 de l'arrondissement à l'AVIAMA;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1152504031

CA15 16 0202

AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2014 D'UN MONTANT DE 952 900 \$

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014 d'un montant de 952 900 \$ selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1156430007

CA15 16 0203

OCTROYER DEUX CONTRATS DE GRÉ À GRÉ, LE PREMIER POUR LE REMPLACEMENT DE 7 PORTES AU CLOS DUCHARME À LA FIRME « LES ENTREPRISES UNI-T O & M » POUR UN MONTANT DE 22 661,57 \$ (INCLUANT LES

TAXES) ET LE SECOND POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ACCÈS SUR 9 PORTES À LA FIRME « GROUPE SIP » POUR UN MONTANT DE 17 278,44 \$ (INCLUANT LES TAXES) – DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme « Les Entreprises Uni-T O & M » pour le remplacement de 7 portes au clos Ducharme au montant de 22 661,57 \$ (incluant les taxes);

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme « Groupe SIP » pour l'implantation d'un système de contrôle des accès sur 9 portes au montant de 17 278,44 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER à cette fin les dépenses de 22 661,57 (incluant les taxes) et de 17 278,44 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 NTA1155078025

CA15 16 0204

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AO-269 RELATIF À L'UTILISATION DES SOUFFLEURS-ASPIRATEURS À FEUILLES ET AUX APPAREILS DE JARDINAGE MOTORISÉS

PROPOSITION PRINCIPALE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement AO-269 relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'ADOPTER le règlement AO-296 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269) », l'objet dudit règlement est de modifier les articles 3.3 et 3.6 afin de permettre l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et des appareils de jardinage motorisés, de 8 h à 19 h du lundi au vendredi et de 10 h à 17 h le samedi et d'interdire telle utilisation en tout temps le dimanche et les jours fériés.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MODIFIER l'heure du début de la permission d'utilisation à 8 h 30 plutôt que 8 h.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.01 1153045002

CA15 16 0205

ADOPTION - IMPLANTATION DE DEUX ZONES DE STATIONNEMENT PROHIBÉ SUR LE CHEMIN BATES - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement AO-297 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) », l'objet dudit règlement est d'interdire le stationnement en tout temps sur la partie située du côté sud du chemin Bates, comprise entre un point situé à une distance de 30 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est ainsi que d'interdire le stationnement en tout temps sur la partie située du côté sud du chemin Bates, comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres à l'est de l'avenue Pratt et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1155069005

CA15 16 0206

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107) ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX (1047-6) POUR PERMETTRE DE TRAVERSER UN PARC AVEC UN CHIEN TENU EN LAISSE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement AO-298 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) », l'objet dudit règlement est de faire les modifications réglementaires requises afin de permettre aux citoyens de traverser un parc (à l'exclusion d'un mini-parc, parc-école ou aire de jeux) avec un chien tenu en laisse seulement dans les sentiers aménagés.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1153489025

CA15 16 0207

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement AO-299 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (AO-1) », l'objet dudit règlement est de prévoir la tenue d'une réunion préparatoire au moins 7 jours avant la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1153489026

CA15 16 0208

ÉDICTER LES ORDONNANCES DE FERMETURE DE RUES NÉCESSAIRES À LA TENUE DES FÊTES DES VOISINS 2015 SELON LE SITE ET L'HORAIRE PRÉVU À LA LISTE FIGURANT AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance, autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fête des voisins » aux dates et heures décrites ci-après :

- Avenue Querbes, entre le 845, avenue Querbes et le cul-de-sac, de 16 h à 22 h, le 12 juillet 2015;
- Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Van Horne de 16 h à 22 h, le 24 juin 2015;
- Avenue Champagneur, entre la ruelle située au sud de l'avenue Ducharme et la ruelle située au nord de l'avenue Van Horne, de 16 h à 22 h, le 24 juin 2015;
- Ruelle à l'ouest de l'avenue de l'Épée entre les avenues Lajoie et Van Horne de 12 h à 21 h le 24 juin 2015;
- Ruelle à l'ouest de l'avenue Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne, de 8 h à 22 h le 24 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1152504026

CA15 16 0209

AUTORISATION VISANT L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC SELON LE TRAJET ÉTABLI DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES D'OUTREMONT SE TERMINANT AU PARC OUTREMONT - LE 16 JUIN 2015 DE 17 H 15 À 21 H OU LE 17 JUIN 2015 DE 17 H 15 À 21 H EN CAS DE PLUIE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER l'occupation temporaire de la voie public selon le trajet établi au sommaire décisionnel, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes » d'Outremont, se terminant au parc Outremont et qui aura lieu le 16 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h ou le 17 juin 2015 de 17 h 15 à 21 h en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1152504025

CA15 16 0210

AUTORISER LA TENUE D'UNE PROMOTION COMMERCIALE (VENTE TROTTOIR) SUR L'AVENUE BERNARD DU MERCREDI 10 JUIN AU DIMANCHE 14 JUIN 2015 ET SUR L'AVENUE VAN HORNE DU MERCREDI 10 JUIN AU SAMEDI 13 JUIN

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue de deux promotions commerciales sur trottoir (« braderies »), soit sur l'avenue Bernard, du mercredi 10 juin 2015 au dimanche 14 juin 2015 et sur l'avenue Van Horne, du mercredi 10 juin 2015 au samedi 13 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1152504027

CA15 16 0211

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AU 20, AVENUE MAPLEWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA MARGE LATÉRALE À 1.77 M PLUTÔT QU'À 2.43 M ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT 1177 CONCERNANT LA MARGE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RA-3; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE ET D'UNE CLÔTURE DANS LA MARGE DE REcul ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DÉROGATOIRE MALGRÉ L'ARTICLE 5.3. DU RÈGLEMENT 1177 ET DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait état de ses recommandations quant aux trois demandes de dérogations mineures requises pour l'immeuble situé au 20, avenue Maplewood, lors de sa séance du 8 avril 2015, le tout en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 14 mai 2015, afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1154328005;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment résidentiel situé au 20, avenue Maplewood, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, alors que ledit règlement exige qu'une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, le tout, conformément aux plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment précité, afin d'autoriser l'implantation d'une piscine creusée et d'une clôture dans la marge de recul et ainsi déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage 1177, le tout, conformément aux plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 mars 2015 et sur la base des préjudices sérieux énoncés le 26 février 2015;

D'APPROUVER, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 26 mars 2015 le tout, conformément au règlement 1189 sur les PIIA;

DE REFUSER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment précité, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale à 1.77 m plutôt qu'à 2.43 m et ainsi déroger

à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-3, pour les motifs indiqués au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Marie Cinq-Mars

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1154328005

RELATIVEMENT AU 636, AVENUE WISEMAN – ADDENDA – MODIFICATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AMENDER la résolution numéro CA15 16 0028 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015, approuvant la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 636, avenue Wiseman;

D'APPROUVER la nouvelle demande de PIIA déposée au comité consultatif d'urbanisme le 4 février 2015 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal sans réserve, le tout conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1141899062

CA15 16 0213

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1005, AVENUE BERNARD; 1226, AVENUE VAN HORNE; 1083, AVENUE LAURIER; 1380-1390, AVENUE BERNARD; 1633, AVENUE LAJOIE; 637, AVENUE DUNLOP; 840, AVENUE ANTONINE-MAILLET

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 mai 2015 concernant ces demandes de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029002;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1. 1005, avenue Bernard;
2. 1226, avenue Van Horne;
3. 1083, avenue Laurier;
4. 1380-1390, avenue Bernard;
5. 1633, avenue Lajoie;
6. 637, avenue Dunlop;
7. 840, avenue Antonine-Maillet;

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1150029002

CA15 16 0214

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE EN FAÇADE SUR L'AVENUE VAN HORNE AU 1187, AVENUE VAN HORNE (RESTAURANT CHRISTOPHE)

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 mai 2015 concernant cette demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029003;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Van Horne relativement au 1187, avenue Van Horne, laquelle approbation s'applique en fonction des documents joints à la présente résolution et aux réserves émises par le comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2015, le tout conformément aux dispositions du règlement 1054-2 sur les cafés-terrasses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1150029003

CA15 16 0215

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 777-779-779A, AVENUE DE L'ÉPÉE

ATTENDU QU'un avis a été publié le 23 avril 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 avril 2015 d'accorder cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise en vertu du règlement 1276;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029004;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER, sur la base des documents déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine les 8 septembre 2014 et 5 décembre 2014, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 777-779-779A, avenue De l'Épée, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise et à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.05 1150029004

CA15 16 0216

AUTORISER LE COMBLEMENT TEMPORAIRE, À MÊME LE SURPLUS, DU POSTE D'AUXILIAIRE DE «CHARGÉ(E) DE L'INSPECTION DU CADRE BÂTI ET DU DOMAINE PRIVÉ ET PUBLIC», AU SEIN DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET CE, POUR UN MANDAT PARTICULIER AUX AVENUES COMMERCIALES VAN HORNE, BERNARD ET LAURIER

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER le comblement temporaire, d'un poste auxiliaire de «chargé(e) de l'inspection du cadre bâti et du domaine privé et public» et ce, pour un mandat particulier aux avenues commerciales Van Horne, Bernard et Laurier;

D'AUTORISER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 NTA1150029001

CA15 16 0217

ADDENDA - ABROGER LA RÉOLUTION CA15 16 0179 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LORS DE SA SÉANCE DU 4 MAI 2015 VISANT LE COMBLEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN URBANISME AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ABROGER la résolution numéro CA15 16 0179 autorisant le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en urbanisme au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 CTA1154328009

CA15 16 0218

AUTORISER LE COMBLEMENT TEMPORAIRE, À MÊME LE SURPLUS, DU POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le comblement temporaire du poste de conseiller en aménagement, pour une période minimale de 3 ans au sein de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.04 NTA1150029005

CA15 16 0219

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) TENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2015

DÉPÔT des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenus et approuvés depuis le début de l'année 2015.

60.01 1153489031

CA15 16 0220

DÉPÔT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT DE SERVICE ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LA DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POUR L'ANNÉE 2015

DÉPÔT d'une entente de partenariat de service entre l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour l'année 2015.

60.02 1153489033

CA15 16 0221

DÉPÔT DES DOSSIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT UNE INTERVENTION DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont.

60.03 1153489030

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA15 16 0222

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REPRÉSENTANT L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VILLE-MARIE

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE DÉSIGNER Monsieur Robert Archambault, représentant de l'arrondissement d'Outremont au sein du conseil de la Société de développement économique Ville-Marie pour un mandat d'un an.

PROPOSITION DE REPORT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE REPORTER ce point à une séance ultérieure afin de pouvoir procéder à un appel de candidatures.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

VOTENT CONTRE: Jacqueline Gremaud, Céline Forget, Marie Potvin

PROPOSITION DE REPORT REJETÉE

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTENT EN FAVEUR Marie Cinq-Mars, Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTE CONTRE Mindy Pollak

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

70.01.1 1153489022

CA15 16 0223

MANDATER L'ADMINISTRATION AFIN DE DÉFINIR LE DESIGN DES CLÔTURES ENTOURANT L'ÎLOT SAINT-VIATEUR ET DE CONSIDÉRER LE MODÈLE EN BOIS PROPOSÉ PAR MONTRÉAL ET D'INTÉGRER CET AMÉNAGEMENT DANS LA RÉGLEMENTATION DE L'ARRONDISSEMENT

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE MANDATER l'administration afin qu'elle définisse le design des clôtures entourant l'îlot Saint-Viateur et qu'elle considère le modèle en bois proposé par Montréal dans le cadre du projet de construction de la caserne;

DE FOURNIR une réponse à cet effet au responsable de chantier de la caserne et de prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer cet aménagement dans la réglementation de l'arrondissement;

QUE la hauteur soit de 2 mètres en plein et de 40 cm en ajouré.

Un débat s'engage.

PROPOSITION DE REPORT

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE REPORTER ce point à une séance ultérieure

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Céline Forget, Jacqueline Gremaud

PROPOSITION DE REPORT ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

70.01.2 1159916779

CA15 16 0224

MANDATER L'ADMINISTRATION AFIN D'INTERVENIR AUPRÈS DE MONTRÉAL CONCERNANT LE CHANTIER DE LA CASERNE AFIN DE STATUER SUR LES TRAVAUX DEVANT ÊTRE FAITS SUITE À L'ENLÈVEMENT DU MUR DE BRIQUES LONGEANT LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MANDATER l'administration afin d'intervenir auprès de Montréal concernant le chantier de la caserne afin de statuer sur les travaux devant être faits suite à l'enlèvement du mur de briques longeant les propriétés riveraines. Une liste des éléments problématiques pourra être soumise par le comité ad hoc de citoyens riverains de la caserne.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.3 1159916781

CA15 16 0225

MANDATER L'ADMINISTRATION AFIN DE FOURNIR AUX CITOYENS UNE INFORMATION PLUS DÉTAILLÉE SUR LES DOSSIERS DE PIIA ET DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMIS AU CONSEIL

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MANDATER l'administration afin de fournir aux citoyens une information plus détaillée sur les dossiers de PIIA et de dérogations mineures soumis au conseil;

DE DÉTERMINER quels éléments des dossiers (e.g. plans) peuvent être publiés sur le site internet de l'arrondissement avant les séances du conseil et d'établir les modalités à cette fin;

DE PROCÉDER à la publication de ces informations au plus tard pour le conseil d'arrondissement qui se tiendra au mois de septembre 2015.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REFORMULER le premier paragraphe de la proposition principale afin d'y lire :

« **DE MANDATER** l'administration afin qu'elle réfléchisse à des façons de fournir aux citoyens une information plus détaillée sur les dossiers de PIIA et de dérogations mineures soumis au conseil; »

Un débat s'engage.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.05 1159916780

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22 h 15

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2015.
